

### **VOTEZ FSU JUSTICE!**



### ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

### **NOS CANDIDAT.ES**

NOM	PRENOM	CORPS	AFFECTATION
LE LOUËT	Laurence	Cheffe Serv. Ed.	STEMO NANTES
MOREUILLE-TASSART	Rémy	CPIP	SPIP VIENNE
DEMMER	Aurélie	DPIP	SPIP 10/52
BLATERON	Arnaud	Adj.Tech.UEHC	CLERMONT-FERRAND
BARIA	Hassania	CPIP	SPIP DIJON
PAIN	Patrice	Educateur	UEAJ Le Robert
BENSEDIK	Malika	Adj. Admin.	TGI ANNECY
LE DIMEET	Vincent	Surveillant	MA LE MAN
PEYRE	Alexia	Psychologue	STEMO – PARIS
LE FOLL	Pascal	ASS	STEMO NANTES
RAVIART	Anne	CPIP	ST QUENTIN
MALGUITOU	Christine	Directrice	STEMO – NICE
PROCHILO	Vincent	Attaché	PFI AIX EN PROVENCE
PERESSUTTI	Laurence	Greffière	MULHOUSE
GONZALVEZ	Laurent	Educateur	UEHC CLERMONT-FERRAND
ARMAND	Mylène	DPIP	DISP LILLE
FERGUENIS	Mallek	Chef Serv. Ed.	UEAJ PANTIN
LALARDIE	Laura	Psychologue	SPIP BASTIA
PASQUIER	Julie	Prof. Technique	PTF RENNES
CANCE	Corinne	Adj. Admin.	SPIP TOULON
CARON	Christophe	Chef Serv. Ed.	STEMO ARRAS
GREGOIRE-POROT	Sylvie	Adj. Admin.	TGI LYON
SCHONT	Gautier	CPIP	TOULON
GRELOUNAUD	Isabelle	Educatrice	UEMO LIMOGES
PRAT	Christophe	Psychologue	AVIGNON
DAUDIN	Geneviève	Adj. Admin.	DIR BORDEAUX
FAUGUET	Eric	DPIP	SPIP AUXERRE
DOUDET	Véronique	Infirmière	DT ROUEN
GUILLAUME	Stéphane	Surveillant	SPIP AIX EN PROVENCE
DUCHATEAU	Pascalyne	Adj.Admin.	BORDEAUX



### CECI N'EST PAS UN BULLETIN DE VOTE!

Ce vote s'effectue par correspondance ou directement à l'urne dans les bureaux de vote où vous êtes inscrit-es pour ce scrutin.

Les documents permettant de connaître votre bureau de vote seront affichés dans les services au plus tard le 6 novembre 2018.

Votre Bulletin de vote doit comporter ni rature, ni surcharge.



54, rue de l'Arbre Sec 75001 Paris

Tél: 01.42.60.11.49 Fax: 01.40.20.91.62

Mél: snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



12-14 rue Charles Fourrier 75013 Paris

Tél: 07.69.17.78.42 Tél: 07.86.26.55.86 Mél: snepap@free.fr



# Élections Professionnelles



## Comité Technique Ministériel (CTM) Scrutin n°300













La Fédération Syndicale Unitaire (FSU) au ministère de la Justice est représentée par 2 syndicats composant la branche FSU-Justice : le SNPES-PJJ et le SNEPAP.

Au plan national, **la FSU** constitue la deuxième organisation syndicale dans la Fonction Publique d'État. Elle **lutte** au quotidien **pour la défense** et le développement **de vos services publics**, garants de la solidarité nationale et de l'accès pour toutes et tous aux droits à l'éducation, la santé, la culture, la protection sociale, la justice...

Très présente au sein du ministère de la justice, la FSU-Justice siège au Comité Technique Ministériel et par ce biais vous représente quelque soit votre métier et dans la reconnaissance de ses spécificités.

La FSU œuvre pour que des moyens suffisants vous soient attribués au service d'une justice émancipatrice et progressiste et respectueuse des libertés des usager.es.

Engagée aux cotés de tous les personnels, que vous soyez titulaire ou contractuel.le, elle revendique l'amélioration :

- De vos conditions de travail,
- La revalorisation de votre salaire,
- La défense de votre statut et de vos missions.

### **MISSIONS**

La FSU-Justice défend les missions de service public au sein de notre ministère pour vous garantir un accès égal aux droits fondamentaux sur tout le

- Nous dénonçons la loi de programmation de la Justice qui ouvrira, si rien n'est fait, **la privatisation** d'une partie des compétences du service public de la Justice et entraînera une fusion de certaines juridictions et par là même de leurs compétences.
- Au sein de l'administration pénitentiaire, nous militons pour la reconnaissance des missions de probation comme régaliennes, seul moyen de sécuriser et développer nos compétences métiers, et l'évolution du métier de surveillant à l'image du programme RESPECTO. Nous souhaitons par ce biais concilier la sécurité des personnels avec le respect des valeurs républicaines de détention.
- Au sein de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, nous œuvrons pour une réforme progressiste et émancipatrice de l'ordonnance de 1945, le retour du civil et de la double compétence et l'abandon de toutes les dispositions sécuritaires qui ont entraîné une augmentation

importante de l'incarcération des mineur.es et la multiplication des structures fermées.

### **CONDITIONS DE TRAVAIL**

La FSU-Justice saisit toutes les opportunités pour réclamer, pour vous, des conditions de travail dignes, respectueuses des règles d'hygiène et sécurité. L'amélioration de votre quotidien passe par :

- Une charge de travail adaptée permettant aux professionnel.les un meilleur accompagnement des usager.es.
- Une participation engagée dans la lutte contre les risques psycho-sociaux dans l'exercice des missions et dans les relations professionnelles.
- L'augmentation des moyens dédiés à l'entretien du parc immobilier.
- La consolidation du budget alloué à l'Action sociale pour tous les personnels (aide au logement, places de crèche réservées,...)

### **STATUTS**

La **FSU-Justice** a été la seule depuis 2013 à réclamer, négocier, pour enfin obtenir la titularisation des psychologues contractuel.les au sein de l'administration pénitentiaire. Notre obstination a payé et nous continuons à nous battre pour une fonction publique de carrière basée sur la garantie de l'emploi et le respect des statuts dans l'ensemble des directions. Nous réclamons pour vous :

- La création de postes de titulaires à hauteur des besoins et la résorption de tous les emplois précaires.
- La revalorisation des statuts en fonction de l'évolution des missions exercées.
- Le dégel du point d'indice, le refus du salaire au mérite et l'intégration des primes.
- Pour toutes et tous, doublement en fin de carrière de l'indice de début de carrière et pas de salaire inférieur à 1500 euros nets
- L'accès à la Catégorie B pour les adjoint es administratif ves et la création d'un corps de catégorie B pour les Adjoint.es Techniques corps communs.

ENGAGÉ-ES

AU QUOTIDIEN

ÉGALITÉ **FEMMES-HOMMES** 

La **FSU-Justice** revendique une mise en œuvre effective et volontaire du protocole égalité professionnelle dans la Fonction Publique du 8

- Une avancée dans la carrière identique entre les hommes et les femmes, sans discrimination liée aux temps partiels et interruption de service (congé parental et de présence parentale).
- Revalorisation salariale des emplois à prédominance féminine.
- Dénonciation des violences sexistes et sexuelles au travail et accompagnement des victimes.



